

AFFAIRE N° 6

ECOLE DE SAINTE-CLOTILDE; AVENANT AU MARCHÉ DU 10 OCTOBRE 1955 APPROUVE LE 3 DECEMBRE 1955.

LE MAIRE: Je ne dois pas vous cacher que la construction de l'école de Ste-Clotilde nous crée de multiples ennuis. Après un sondage on s'est aperçu que le souassement de 0 m50 indiqué dans le cahier des charges était insuffisant. Après une nouvelle étude, il s'est avéré indispensable de le surélever à 1 m 20. Il semble que les études, auxquelles on a procédé, aient été faites avec une certaine légèreté. Des sanctions me paraissent devoir s'imposer. Il appartiendra à notre Avocat Conseil de nous les indiquer.

D'ores et déjà, je me permets d'insister auprès de vous pour que le nouvel avenant qui vous est présenté soit immédiatement adopté en vue de la reprise des travaux. Les autres de classes faute de locaux, sont faites momentanément ce qui ne peut qu'être très préjudiciable aux élèves.

M. DUPUIS attire l'attention de M. le Maire sur les propositions qui ont fait à bas prix et qui sont complétées ensuite. Elle dit, "ouvrir l'œil". Elle demande que l'Avocat Conseil de la Ville soit consulté sur cette affaire.

M. DUPUIS pose la question de savoir si un sondage sérieux n'a réellement pas été fait.

LE MAIRE: J'en suis persuadé, mon Collègue, cela n'a pas été fait.

LE MAIRE met aux voix le vote de l'avenant s'élevant à 1.199.036 frs.

Adopté à l'unanimité

*Avenant approuvé*  
le 18 juillet 1957  
Signé par le Secrétaire Général  
Chasteauviel